

Valoriser les Territoires Pastoraux: Une Voie d'Avenir pour les Systèmes d'Elevage Ovins-Viande du Sud de la France

Léger F.

in

Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.).
Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38

1999

pages 157-161

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=99600152>

To cite this article / Pour citer cet article

Léger F. Valoriser les Territoires Pastoraux: Une Voie d'Avenir pour les Systèmes d'Elevage Ovins-Viande du Sud de la France. In : Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.). *Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services*. Zaragoza : CIHEAM, 1999. p. 157-161 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Valoriser les territoires pastoraux : Une voie d'avenir pour les systèmes d'élevage ovins-viande du sud de la France

F. Léger

Réseaux d'Élevage pour le Conseil et la Prospective
Institut de l'Élevage, Parc Scientifique Agropolis, 34397 Montpellier, Cedex 5, France

RESUME - Il est de plus en plus admis que l'avenir des élevages ovins dans le sud de la France passe par la définition de systèmes capables de concilier des objectifs de production et des finalités plus territoriales. A travers trois exemples, dans le Lot, les Préalpes et l'arrière-pays varois, les auteurs s'attachent à mettre en évidence les facteurs qui justifient cette nouvelle orientation vers des systèmes plus extensifs : (i) l'accroissement des cheptels auquel poussent les évolutions macro-économiques récentes ; (ii) l'accès plus facile à des territoires pastoraux stables par le jeu des Associations Foncières pastorales ou des Conventions Pluriannuelles de Pâturage ; et (iii) l'apparition d'une "demande sociale" locale en matière d'entretien du territoire, qui se traduit par la multiplication des opérations locales agri-environnementales.

Mots-clés : Sud de la France, élevage ovin, systèmes d'exploitation, parcours, élevage extensif.

SUMMARY - "Development of pastoral areas: An opportunity for mutton sheep production systems in southern France". The design of farming systems able to conciliate animal production and land management is considered today as the best prospect for sheep farms in southern France. The presentation of three case studies (Lot, Préalpes, Var) illustrates major factors that justify this new orientation towards more extensive farming systems: (i) recent macro-economic evolution press for increase of flock; (ii) new forms of collective or individual land tenure make easier the use of range areas for farmers; and (iii) the new "social demand" of environment's protection incite to multiply local agri-environmental operations.

Key words: Southern France, sheep farming systems, rangeland, extensive animal production.

Introduction

Les modèles d'élevage ovins-viande proposés dans les zones à forte proportion de surfaces pastorales du sud de la France ont été longtemps inscrits dans une logique "intensive et spécialisée", privilégiant les surfaces mécanisables ou susceptibles d'améliorations foncières lourdes. Cette stratégie n'a pas pu être mise en oeuvre partout et par tous. De nombreux élevages, qui ne remplissaient pas les conditions de foncier et de capital (entre autres) qu'imposaient ces modèles, ont disparu.

Certains éleveurs se sont néanmoins volontairement engagés sur des voies différentes, en construisant des systèmes de production plus économes, tirant mieux parti de la variété des territoires disponibles. Cette orientation opposée aux modèles dominants a longtemps été considérée comme archaïque, voire rétrograde, en tout cas condamnée à brève échéance ou réservée à des marginaux qui se situeraient volontairement "hors de la société". Aujourd'hui, il est couramment admis que de tels systèmes puissent être "porteurs d'avenir". Bien plus, ils sont parfois présentés comme représentant une "nouvelle modernité technique et sociale", démontrant la capacité de l'élevage ovin à concilier des objectifs de production et des finalités plus territoriales.

Les évolutions techniques et macro-économiques récentes ont en effet confirmé l'intérêt micro-économique de tels systèmes. La prise de conscience des effets de la déprise agricole et de l'abandon des parcours en termes de dégradation des paysages, de perte de biodiversité, d'augmentation des risques naturels, a conduit à considérer l'élevage extensif comme un élément clef de projets d'aménagement du territoire construits à l'échelle locale. Mais ce changement n'aurait peut-être pas été aussi rapide sans le travail effectué depuis plus de 10 ans par un certain nombre d'organismes de recherche-développement, qui contre les modèles dominants, avaient fait le pari de

l'intérêt de ces orientations. Les Réseaux d'Élevage, parmi d'autres, ont fortement contribué à la mise au point avec les éleveurs de systèmes d'élevage valorisant les espaces pastoraux. A travers trois exemples extraits d'une publication récente, nous souhaitons ici tenter d'évoquer certains des principaux facteurs qui font que de tels systèmes sont aujourd'hui "à l'ordre du jour".

La zone pastorale méridionale

L'aire traditionnelle de l'élevage sur parcours recouvre l'ensemble du grand quart sud-est de la France. Il peut être divisé en trois zones principales, présentant une certaine homogénéité climatique, géologique, d'histoire agraire :

(i) Les causses, du Sud de la Lozère à la Dordogne. C'est sur ces vastes plateaux calcaires où se mêlent parcours et petites surfaces intensifiables que les modèles intensifs ont connu le plus de succès. L'augmentation des structures et des troupeaux pousse vers des logiques plus pastorales, soutenues de plus en plus par des actions agri-environnementales visant à prévenir la fermeture des milieux et la dégradation des paysages.

(ii) Les piémonts de montagne sèche, Préalpes, bordure méditerranéenne du Massif central et des Pyrénées. La diversité des équilibres entre superficies mécanisables et surfaces pastorales détermine la diversité des systèmes. Le redéploiement pastoral constitue une voie de développement intéressante moyennant un certain nombre d'éléments de maîtrise du foncier (accès durable et garanti aux parcours, possibilité de clôturer, etc.). Dans ces zones très touchées par la déprise, la mise en place d'actions agri-environnementales apparaît souvent comme un élément stabilisateur pour les élevages.

(iii) Les plaines et garrigues méditerranéennes. Dans un tissu de terres agricoles consacrées à la vigne, à l'arboriculture et au maraîchage, où la concurrence foncière agricole et extra-agricole est importante, l'élevage ovin se maintient plus ou moins difficilement grâce à la présence de parcours, collines et garrigues et de la grande transhumance. Ces ressources peu coûteuses constituent un atout, à condition d'accepter un territoire souvent fortement éclaté.

Utiliser les parcours pour permettre l'augmentation des cheptels

Le département du Lot détient le premier cheptel brebis-viande français. Sur des structures souvent modestes, l'intensification de la production à l'animal a été longtemps la règle, avec la recherche d'une accélération systématique des rythmes d'agnelage et d'une prolificité élevée. Ces conduites de reproduction imposaient des systèmes d'alimentation reposant principalement sur des fourrages cultivés. Au cours des trente dernières années, les exploitations se sont donc concentrées sur la mise en valeur des meilleures terres, avec des amendements fonciers importants pour arriver à intensifier des sols souvent médiocres à l'origine (broyage de pierres, amendements, etc.). La rentabilisation de tels investissements imposait à son tour la poursuite des efforts d'amélioration des performances zootechniques, etc.

La stagnation relative des cours de la viande au cours des années 80 et le poids croissant des primes liées au cheptel (PCO, etc.) dans la constitution du produit d'atelier ont provoqué une augmentation massive des troupeaux. Celle-ci ne s'est pas toujours accompagnée d'une augmentation proportionnelle des surfaces cultivables. La poursuite de l'intensification des cultures a permis un temps de compenser ce déséquilibre.

Mais de plus en plus d'élevages s'orientent aujourd'hui vers une reconquête des parcours. Différents facteurs les poussent dans cette direction. Avant tout, il s'agit de surfaces peu chères, alors que la pression foncière sur les bonnes terres contribue à les maintenir à des prix élevés, disproportionnés à leur "valeur" objective. D'autres part, l'amélioration des équipements pastoraux permet de clôturer ces espaces -condition *sine qua non* de leur utilisation- de façon réellement efficace et relativement peu coûteuse. Le fait que ce soit dans cette zone qu'ait été lancé un vaste programme d'expérimentation et de démonstration en fermes d'équipements innovants[†] témoigne de

[†] Ce programme a constitué une des actions pilotes du Fond de Gestion de l'Espace Rural (FGER).

l'importance vitale de cette question pour les éleveurs. Enfin, l'apparition des grands incendies liée à l'embrouillement des parcours abandonnés par les troupeaux a fait prendre conscience qu'une forte démographie agricole pouvait s'accompagner d'une réelle perte d'emprise sur l'espace, lourde de conséquence dans une région au très fort potentiel touristique. Le Lot a d'ailleurs été une des premières zones où se soit mise en place une opération locale agri-environnementale à finalité "Défense des Forêts Contre l'Incendie", application concrète des mesures agri-environnementales européennes ("Article 19").

Dans les exploitations suivies par le réseau d'élevage, on a constaté que ce choix d'une réorientation pastorale a des conséquences multiples. La plus importante est sans doute la relative désintensification de la conduite de reproduction. La remise en lutte des brebis immédiatement après la mise-bas n'est plus systématique. Seule les mères de simples sont, dans certains cas, "accélérées". Au moins autant qu'à un objectif de réduction de la "demande alimentaire" compatible avec l'utilisation de ressources "médiocres" que constitueraient les parcours, cette évolution répond à un objectif d'organisation du troupeau en deux groupes principaux à peu près équilibrés tout au long de l'année. L'un, regroupant les brebis à besoins faibles ou modérés (vides, gestation en cours) et nécessitant de ce fait relativement peu de soins, est conduit en plein air intégral sur les parcs de parcours. L'autre, à forts besoins (allaitantes, fin de gestation, luttés), est conduit en bergerie ou sur les surfaces intensifiées. Cet éclatement permet une meilleure organisation de la main d'œuvre qui rend possible la gestion de troupeaux importants par un nombre limité de personnes (600 à 800 brebis pour 2 à 2,5 UTH ovines).

Le redéploiement pastoral permet donc à ces éleveurs tout à la fois de répondre aux demandes en matière d'entretien du territoire (plusieurs des élevages suivis participent à l'opération locale DFCI), de réduire sensiblement les coûts de production (en particulier les charges d'alimentation directe, concentrés, etc.), de mettre en place une organisation du travail autorisant la gestion de troupeaux importants où le nombre vient compenser la perte limitée de produit à l'animal liée à la désintensification de la conduite de reproduction. Cette démarche est aujourd'hui de plus en plus présente dans les projets de développement des éleveurs du sud de la France (GEB, 1997).

Stabiliser le foncier par des conventions de pâturage

Dans le département des Alpes de Haute Provence, l'élevage ovin est de longue tradition la principale activité agricole des zones de moyenne montagne. Les troupeaux et le pastoralisme ont largement contribué à façonner les paysages. L'exode rural important du début du siècle s'est traduit par un retour en force de la forêt. Le pin sylvestre constitue la principale essence de cette recolonisation. Il forme des boisements continus de qualité sylvicole médiocre, envahis par la broussaille, menacés en permanence par l'incendie. Pour les forestiers, l'idée d'une gestion sylvo-pastorale s'est progressivement imposée.

Dans le cadre du réseau, nous avons ainsi suivi une exploitation de 700 brebis qui exploite un massif forestier communal de 175 hectares dans le cadre d'une convention de pâturage assortie d'un contrat définissant les objectifs d'entretien. Ces surfaces ont été éclaircies par l'Office National des Forêts de façon à conserver les meilleurs arbres et débroussaillées. Des parcs clôturés et des points d'embranchement ont été installés. L'objectif de ces aménagements était triple : (i) la protection contre l'incendie par le pâturage des sous-bois ; (ii) la production et la valorisation d'une ressource pastorale correcte ; et (iii) à plus long terme, la production de bois.

Pour les éleveurs, l'accès à ce territoire a constitué une opportunité particulièrement intéressante pour faciliter le processus d'installation en cours. Leur système repose sur une mise-bas principale d'automne avec rattrapage en début de printemps. Le secteur aménagé permet de faire pâturer en toute sécurité les brebis à l'entretien en fin de printemps et à l'automne. Ils ont ainsi résolu une contradiction majeure de l'organisation du travail sur leur exploitation, liée à la coïncidence des récoltes de foin ou de l'agnelage principal et de l'obligation de gardiennage. L'accès aux parcours utilisés jusque là dépendait en effet d'accords verbaux qui interdisaient toute installation de clôture.

Cet exemple n'est pas unique. Dans l'ensemble des zones méditerranéennes, la mise en avant du rôle de l'élevage ovin par rapport à des objectifs sylvicoles, de protection contre l'incendie, de préservation de biotopes sensibles lui donne une nouvelle légitimité sociale. Celle-ci permet de lever

les blocages fonciers qui, souvent, s'opposaient à la stabilisation ou au développement des exploitations. Les conventions pluriannuelles de pâturage donnent une souplesse que n'avait pas le statut de fermage, que beaucoup de propriétaires assimilaient à une quasi-expropriation. Les clôtures, rejetées quand elles n'étaient vues que comme un outil au service des éleveurs, sont mieux acceptées dès lors qu'elles apparaissent comme le moyen d'une gestion durable d'un patrimoine collectif.

Stabiliser une exploitation dans le cadre d'opérations locales agri-environnementales

Les opérations locales agri-environnementales représentent la forme la plus aboutie d'une réflexion intégrant l'agriculture dans des problématiques territoriales de protection de l'environnement. Elles constituent la forme d'application des réglementations européennes définies par l'Article 19 du Règlement CEE 797/85 qui instaurait en 1985 un régime d'aide *"en vue de contribuer à l'introduction ou au maintien de pratiques de production agricole qui soient compatibles avec les exigences de la protection de l'espace naturel et d'assurer un revenu adéquat aux agriculteurs"*. Cette dimension agri-environnementale de la Politique Agricole Commune a été confirmée lors de la réforme de 1992 (Règlement CEE 2078/92).

Le Var a été un des premiers départements à mettre en oeuvre cette mesure pour permettre l'entretien des pare-feu par les troupeaux locaux ou transhumants. Pour les éleveurs herbassiers, qui n'exploitaient jusque là que des terres en accord verbal annuel, cette action a représenté une occasion exceptionnelle de stabilisation foncière. Les surfaces contractualisées dans le cadre de l'Article 19 leur permettent de trouver un territoire stable, sur lequel il est possible de réaliser des aménagements durables. Des parcs, bien sûr, en tout premier lieu, qui leur permettent de diminuer au moins en partie la charge du gardiennage, qui représente la principale contrainte de ces systèmes. Mais aussi des bâtiments plus fonctionnels que les bergeries anciennes auxquelles ils avaient jusque là accès en même temps qu'à certaines places d'herbe. Pour ces aménagements et ses constructions, les éleveurs ont en outre, dans la quasi-totalité des cas, bénéficié de subventions directement liées à la mise à sa place de l'opération locale.

Au-delà des aides à l'hectare perçues pour l'entretien des surfaces contractualisées, au-delà des subventions, la nouveauté majeure de ces actions a été de permettre une gestion à moyen terme des ressources pastorales, interdite jusqu'ici par la maîtrise précaire du foncier. Celle-ci donne à ses systèmes une sécurité beaucoup plus grande face aux aléas climatiques. Elle permet de concevoir des projets à plus long terme, rompant avec cette précarité qui paraissait devoir condamner à brève échéance de tels systèmes. Enfin, la visibilité sociale nouvelle que donne la reconnaissance officielle d'une fonction d'entretien du territoire permet une transformation des relations aux propriétaires des autres territoires exploités par ces éleveurs (accès gratuit, possibilité d'installation temporaire de clôtures, etc.). C'est, là encore, un élément important de stabilisation et de sécurité.

Conclusion

Nouvelles techniques de gestion des pâturages, nouveaux équipements pastoraux, nouvelles formes de rapport au foncier, nouvelles fonctions d'entretien du territoire socialement reconnues. La réorientation pastorale des élevages ovins du sud de la France apparaît bien comme une nouvelle modernité. Et on est loin en effet de l'image passéiste du berger gardant ses brebis. Il ne faudrait pas pour autant penser que tout est aujourd'hui résolu. Des efforts importants de création de références demeurent nécessaires pour améliorer l'utilisation et la gestion à long terme des ressources pastorales. Les procédures des opérations locales agri-environnementales imposent pendant les cinq années que durent le contrat des objectifs fixes d'entretien qui risquent de se révéler contradictoires avec les dynamiques d'embroussaillage. L'accroissement des cheptels ne peut pas être infini. On ne peut pas non plus exclure que le redéploiement pastoral ne soit qu'une étape permettant à ceux qui arriveront à se maintenir de revenir demain à des systèmes plus intensifs, sur les terres de ceux qui n'auraient pas su prendre le train des évolutions présentes.

Certains voient aujourd'hui l'avenir de l'élevage et le maintien des exploitations passer par la conjugaison d'objectifs de production et d'objectifs territoriaux. Mais il ne faut pas perdre de vue que

les succès les plus marquants sont souvent le fait d'exploitations disposant de structures et de cheptels importants, avec un haut niveau de compétences techniques. L'élevage extensif exige peut-être moins de capitaux. Il n'est pour autant pas moins exigeant techniquement que les formes intensives qui constituaient jusqu'ici les modèles dominants. Il ne suffit pas de mettre en avant les "nouvelles fonctions" de l'agriculture. Il faut donner aux éleveurs les moyens techniques de les assumer effectivement.

Références

Groupe Economie du Bétail (1997). *Ovins 2001 - Des systèmes ovins viande porteurs d'avenir*. Dossier économie de l'élevage, Octobre 1997, Institut de l'Élevage, Paris.

Réseaux d'élevage pour le conseil et la prospective (1997). *Élevage ovin et valorisation des territoires pastoraux. Dix exemples de systèmes d'exploitation des régions du sud*. Technipel et Institut de l'Élevage, Paris, p. 47.